

Type d'intervention Interpellation (art. 34 RCG)

1^{er} signataire Métrailler Marie

Cosignataires

Signatures des cosignataires



Schaffhauser Pascal

Dépôt au nom d'un groupe PDC / Métrailler Marie

Signature du Chef(fe) de groupe



Dépôt au nom d'une commission

Signature du Président

Titre

Entretien des torrents et prévention des risques d'intempéries

Texte de l'intervention

Le 22 juillet 2006, une importante lave torrentielle provenant du torrent des Glariers avait touché des habitations des hauts de Muraz. Le torrent du Pessot avait également débordé sur la route cantonale. Depuis, d'importants travaux ont été effectués afin de sécuriser les lieux.

La commune est responsable de l'entretien des torrents sis sur son territoire communal. Bien qu'il soit impossible d'éviter tout risque de lave torrentielle - celles-ci étant alimentées par les matériaux du lit des torrents et des versants - un entretien courant des cours d'eau régulier permet d'atténuer le phénomène.

Il faut également considérer le fait que les changements climatiques ont un impact sur les dangers naturels, notamment sur les laves torrentielles. En effet, une atmosphère plus chaude permet d'emmagasiner plus d'humidité, et donc potentiellement plus de pluie.

De plus, une surface bétonnée peut absorber moins d'eau qu'une surface végétale, le sol devenant imperméable.

Nous avons pu constater que la commune est soucieuse des dangers que peuvent représenter les cours d'eau communaux, notamment avec la sécurisation du torrent du Raccot aux Neyres dont les travaux ont été conséquents et très bien faits.

Toutefois, quelques questions subsistent :

Conclusion

1) Comment la commune entretient-elle les torrents situés sur le territoire communal ? 2) A quelle fréquence ces opérations sont-elles effectuées ? 3) Au vu des changements climatiques et des pluies torrentielles qui en découlent, nos infrastructures sont-elles dimensionnées pour faire face à ces situations ? 4) Les collecteurs communaux sont-ils dimensionnés pour faire face à la bétonisation de notre commune ? 5) Jusqu'où nos cours d'eau sont-ils surveillés et entretenus ? depuis leur source ou juste en-dessus des villages ? 6) Qu'en est-il du torrent du Raccot qui est sur Troistorrents en majeure partie ?